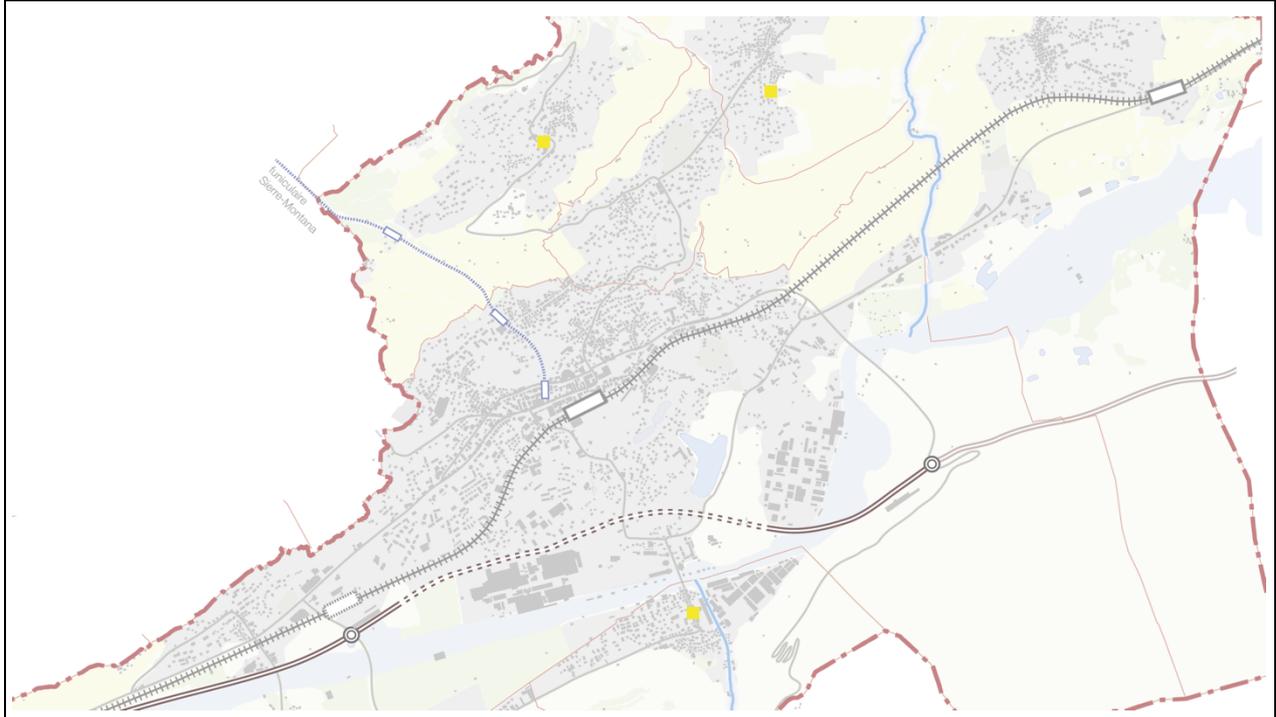


<b>MESURE M10.3</b>	<b>CHIPPIS, MIEGE, VENTHONE / INTERFACES ARRETS DE BUS ET MOBILITE DOUCE</b>	
<b>Thématique(s)</b> M10 - Interfaces multimodales	<b>Priorité : A</b>	
<b>Territoire concerné :</b> Chippis, Miège, Venthône <b>Maitre d'ouvrage :</b> Chippis, Miège, Venthône - Canton / SRTCE		
<b>Mesure du PA2 en relation :</b> - <b>Mesure du PA3 corrélée / liée :</b> - <b>Autres coordinations :</b> -		
		

## INTENTION

### Etat actuel

Quelques difficultés ponctuelles ont été recensées sur les trois communes, au droit d'un arrêt de bus et d'une traversée piétonne par exemple. D'où la notion d'interface TP /MD.

A Chippis, le passage piéton au niveau de l'arrêt de bus "poste" possède une visibilité médiocre lorsque le bus est à l'arrêt.

A Miège, suite à un problème de sécurité, les passages piétons ont été modifiés. Il s'agira d'observer si la mesure prise a été suffisante. Un souci de visibilité est apparu au niveau de la place de rebroussement des bus à l'Eglise.

A Venthône, certaines traversées piétonnes manquent de sûreté.

### Données quantitatives

Mesure non concernée.

### Objectifs

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Offrir des interfaces de qualité
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Coordonner la politique de stationnement avec les objectifs TP et MD.

### Description de la mesure

Les mesures de sécurisation seront menées conjointement avec le Canton qui a déjà effectué un assainissement. Il s'agira surtout d'observer si la nouvelle situation convient, notamment dans le cadre de la mise en place du réseau de TP d'agglomération.

## EVALUATION

### Opportunité

Des interfaces de qualité incitent les reports modaux. De plus il est indispensable que les usagers des TP se sentent en sécurité lorsqu'ils montent / descendent du bus ou qu'ils attendent celui-ci.

### Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

*CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :*

- amélioration du trafic piétonnier
- amélioration du système de TP
- amélioration du réseau routier
- amélioration de l'intermodalité.

*CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :*

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- amélioration de la qualité des espaces publics.

*CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :*

- mesure visant à assainir des potentiels points noirs en matière d'accidents.

*CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :*

- réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et les mobilités douces

**Degré de maturité : 1**

**Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : 1**

<b>REALISATION</b>	
<b>Calendrier de mise en œuvre</b> Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024	<b>Calendrier de remise de l'avant-projet</b> 2020
<b>Coûts</b> Coûts estimés : CHF 340 000.- HT	
<b>Financement</b> Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables	